

7-

LES ÉTUDIANTS AURONT ACCÈS À UN PROGRAMME DE REMBOURSEMENT PROPORTIONNEL AU REVENU DÈS L'AUTOMNE 2005

Québec, le 12 janvier 2005 — Le ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid, a annoncé aujourd'hui que 60 000 ex-étudiants et ex-étudiantes auront accès à un Programme de remboursement proportionnel au revenu dès l'automne 2005. « Ce programme se veut un filet de sécurité pour ceux et celles qui veulent entreprendre ou poursuivre des études. Il permettra d'aider les personnes en situation financière difficile à faire face à leurs obligations en leur offrant un soutien lorsqu'elles ne peuvent prendre en charge leur dette d'études. Cette annonce concrétise un engagement du gouvernement et répond aux demandes de certains groupes de jeunes », a déclaré monsieur Reid. Il s'agit d'un investissement de 22 millions de dollars pour la première année, qui atteindra 60 millions de dollars par année en 2015.

En ce qui concerne un ex-étudiant dont le revenu n'atteindra pas le seuil minimum, le gouvernement prendra en charge la totalité des intérêts de sa dette d'études. Dans ce cas, l'ex-étudiant n'aura donc à faire aucun versement jusqu'à ce que sa situation financière s'améliore. Le seuil du revenu servant à établir l'admissibilité à une telle forme d'aide sera fixé sur la base du salaire minimum.

Pour ce qui est d'un ex-étudiant dont le revenu se situe entre 14 641 \$ et 25 620 \$, le gouvernement assumera une partie des intérêts, lui permettant ainsi de rembourser, proportionnellement à son revenu, du capital sur sa dette. Le niveau d'aide gouvernementale varie en fonction du revenu d'emploi de l'emprunteuse ou de l'emprunteur et de ses responsabilités parentales. L'argent versé par le gouvernement n'aura pas à être remboursé.

L'aide proposée permettra d'alléger substantiellement les versements mensuels des emprunteuses et des emprunteurs tout en leur laissant la pleine latitude de négocier une entente sur mesure avec leur établissement financier.

Les paramètres de ce nouveau programme seront soumis à la consultation publique au cours de l'hiver 2005 dans le cadre du dépôt d'un projet de modification du Règlement sur l'aide financière aux études. À la fin du printemps 2005, le gouvernement établira, par voie réglementaire, ses paramètres définitifs au regard de ce programme.

« Une fois de plus, le Québec est innovateur et vient soutenir les étudiants d'une manière unique au Canada », a conclu le ministre de l'Éducation.

Source :

Caroline Richard
Attachée de presse du ministre de l'Éducation
(418) 644-0664